

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**



*Séance du mardi 12 novembre 2024*

*Le mardi 12 novembre 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 06 novembre 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.*

**Présents** : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Georges DAUBIN - Claudine - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Fabienne ANTENOR - Ary CHALUS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Alain RAGOUTON.

**Absents** : CHALUS épouse BAZILE - Murielle JABES - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

**Excusée** : Denise BLEUBAR.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

**Secrétaire de séance** : Mme Lyliane PIQUION.

DCM 2024/11/76

**OBJET : REGULARISATIONS FONCIERES DES PARCELLES SITUEES AU LOTISSEMENT "LES ABRICOTS" A WONCHE.**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2241-1 et L 1311-5 ;
- ✓ Vu la délibération n° 2007/04/34 du 21 juin 2007 validant les prix fixés en 1985 pour la régularisation des logements sociaux ;
- ✓ Vu le courrier de la Ville de BAIE-MAHAULT en date du 28 mai 2019 relatif à la régularisation foncière du lotissement les Abricots à Wonche ;
- ✓ Vu les estimations réalisées par la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guadeloupe et des Iles du Nord, Pôle d'évaluation domaniale :

DATE	REF. CADASTRALE	N° LOT	SUPERFICIE	ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE
25/08/2020	BD 278	23	203 m <sup>2</sup>	12 180 €
25/08/2020	BD 278	8	538 m <sup>2</sup>	32 280 €

- ✓ Vu le rapport du Maire proposant les régularisations suivantes :

N°	OCCUPANTS	LIEUDIT	REF. CAD.	N° LOT	SURFACE m <sup>2</sup>	ESTIMATION DES DOMAINES €	PRIX €
1	JOHN épouse JURY Josette	Wonche	BD 278	23	203	12 180	12 180
2	URIE Jean-Jacques et Viviane (née CONDERE)	Wonche	BD 278	8	538	32 280	32 280

- ✓ Considérant la nécessité de soumettre au Conseil Municipal les cahiers des charges relatifs à chaque vente envisagée pour la régularisation foncière des occupants des terrains communaux ;
- ✓ Considérant la complétude du dossier de régularisation foncière de Madame Josette JOHN épouse JURY ;
- ✓ Considérant la complétude du dossier de régularisation foncière de Monsieur Jean-Jacques URIE et Madame Viviane CONDERE épouse URIE ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver les cahiers des charges (joints) qui présentent les bénéficiaires ainsi que les caractéristiques des biens à vendre et les modalités de la cession.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à procéder à la cession, selon le cas en la forme administrative ou notariée, conformément aux cahiers des charges aux conditions suivantes :

N°	OCCUPANTS	LIEUDIT	REF. CAD.	N° LOT	SURFACE m <sup>2</sup>	ESTIMATION DES DOMAINES €	PRIX €
1	JOHN épouse JURY Josette	Wonche	BD 278	23	203	12 180	12 180
2	URIE Jean-Jacques et Viviane (née CONDERE)	Wonche	BD 278	8	538	32 280	32 280

**Article 3** : de désigner le cas échéant l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme Georges DAUBIN pour représenter la commune de Baie-Mahault à la signature de l'acte de cession.

**Article 4** : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



**Publiée le :**

**Date du Conseil Municipal : 12 novembre 2024.**

**La secrétaire de séance,**

**Lyliane PIQUION**



**Hélène POLIFONTE-MOLIA**